

■ EXPOSITION - Eau et déchets

Devenir plus raisonnables

Dans le cadre de la semaine du développement durable, la salle des mariages de la mairie accueille jusqu'au 7 avril une double exposition sur l'eau et les déchets.

L'exposition sur l'eau, proposée par Véolia présente aux visiteurs les cycles de l'eau et les différentes étapes de traitement de l'eau que nous utilisons. Cette exposition est accessible à tous les âges grâce à des panneaux illustrés très clairs et explicites. Chacun peut comprendre d'où vient l'eau, comment elle est traitée avant et après utilisation, et voir les conséquences sur l'eau d'actes très banals de la vie quotidienne. Peut-être est-il dommage d'avoir confié cette exposition à une société privée plutôt qu'à un organisme environnemental indépendant

(comme l'AREHN par exemple) qui aurait présenté les choses sous des angles différents.

Le Setom présente une exposition sur le traitement des déchets de toutes natures. Le visiteur peut voir quel sort est réservé à tout ce qu'il jette : tri, recyclage, incinération, compostage, etc. L'occasion, peut-être, de se rendre compte des gaspillages engendrés par notre mode de vie et d'essayer d'y apporter quelques corrections. Une exposition instructive qui amène à réfléchir. Le Setom traite annuellement soixante-quinze mille tonnes d'ordures ménagères et treize mille tonnes d'emballages issus du tri sélectif. Dans ce domaine nous sommes plutôt de bons élèves puisque le Setom enregistre seulement 8 % d'erreurs de



Olivier Delille présente l'exposition du SETOM



Jean-Paul Legendre et Paul Delachassée en compagnie de Françoise Duru et Christel Bernard.

tri, ce qui est une bonne performance.

Lors de son allocution, le maire, Paul Delachassée a rappelé que la ville du Neubourg avait obtenu la norme environnementale iso 14001, à la fin 2010. Rappelons que cette norme n'est en aucun cas une récompense ou un gage de bons résultats dans le

domaine environnemental. Il s'agit juste d'une démarche à suivre pour mener une politique plus respectueuse de l'environnement. La norme ne fixe aucun objectif ni obligation de résultat. Elle n'implique pas forcément une démarche de développement durable et encore moins la mise en place d'un Agenda 21.